

Initiatives ministérielles

mes commentaires sur la clôture qu'il vient d'annoncer pour un autre moment. Peut-être n'y en aura-t-il pas.

Ce qui m'intéresse ce sont deux des modifications auxquelles il a fait allusion. Premièrement, il a parlé des initiatives parlementaires en soulignant que les articles du Règlement applicables à ces initiatives avaient été élaborés après de longues discussions. Je suis d'accord. Ces discussions ont eu lieu au sein d'un comité permanent de la Chambre où, à mon sens, toutes les modifications auraient dû être discutées.

Comme première question, je demande au ministre pourquoi il ne veut pas renvoyer la motion au Comité permanent des privilèges et des élections où elle pourrait être examinée, où les intéressés pourraient exposer leur point de vue et où un rapport pourrait être préparé puis présenté à la Chambre au moment opportun. Comme il le sait, chacun des articles applicables aux initiatives parlementaires proposées reprend mot à mot le texte du rapport du Comité permanent des privilèges et des élections adopté en juin 1990.

Ma deuxième question a trait à la présentation télévisée des travaux des comités permanents. Il parle d'une nouvelle règle, et quelle règle! Il doit bien savoir qu'au *Feuilleton*, la motion n° 11 de la liste de priorités du gouvernement a été proposée par moi et appuyée par le député d'Edmonton—Strathcona, de son propre parti. Je propose que l'on approuve le neuvième rapport du Comité permanent des privilèges et des élections. Ce rapport contient des règles détaillées pour la présentation des travaux des comités de la Chambre à la télévision. S'il avait été adopté par la Chambre et si le gouvernement l'avait soumis à un débat, cela aurait réglé le problème et aurait garanti le droit des comités de siéger devant les caméras, droit qui n'est pas garanti dans les modifications proposées aujourd'hui par le gouvernement.

Il est clair que le gouvernement exercera un contrôle très serré, caractéristique de ce gouvernement autoritaire, sur la présentation des travaux des comités à la télévision.

Je me demande si le ministre pourrait nous dire pourquoi il a refusé d'étudier le neuvième rapport du Comité permanent des privilèges et élections approuvé par tous les partis, tous les membres de ce comité, et recommandant la présentation des travaux des comités au complet plutôt qu'au coup par coup comme il est prévu dans les modifications.

Selon le discours du ministre tout est beau et rose. Quelqu'un qui n'aurait ouvert sa télévision qu'au début du discours pourrait penser que les modifications proposées marqueront un moment crucial. À mon avis, le ministre aurait beaucoup retiré de l'étude des rapports du comité et du renvoi des modifications à ce comité pour en faciliter la mise en oeuvre.

M. Danis: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations.

Il soulève un certain nombre de questions. Il a tout d'abord demandé pourquoi ce train de modifications n'a pas été renvoyé à un comité.

• (1735)

Le député de Kamloops et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, connaissent fort bien, à l'instar des whips, les difficultés faites par les partis d'opposition au sujet de la structure des comités depuis quelques mois. Le député n'est pas sans savoir que ce train de modifications est négocié depuis près de 18 mois. Toutes ces modifications, les 64, ont été négociées avec les deux partis d'opposition. On a eu tout le temps voulu pour se pencher sur ces questions.

M. Milliken: La population n'a pu se faire entendre.

M. Danis: Le député affirme qu'il n'y a pas eu de consultations publiques. Il représente lui-même plus de 100 000 personnes probablement. Le député qui a posé la question connaît fort bien la procédure parlementaire. Je sais qu'il a participé aux négociations qui ont eu lieu surtout avec le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, et il s'est donc penché, sauf erreur, sur ces 64 points.

Il ne s'agit pas du train de modifications initial. Ce dernier a été modifié par le leader du gouvernement à la Chambre des communes, à la demande de l'opposition officielle. On a supprimé certaines choses sur les instances du Nouveau Parti démocratique. Ce sont là des modifications que nous croyons être équitables. J'espère certes que le député de Kingston et les Îles qui est un expert en matière de procédure et ce, depuis un certain nombre d'années, puisqu'il l'était même avant de siéger dans cette enceinte, se prononcerait en faveur de ces nouvelles dispositions dans le cadre d'un vote libre; en fait, j'en suis persuadé.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je voudrais dire deux ou trois choses.